



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PERREUX

MAIRIE DE PERREUX

Séance du 6 décembre 2018

L'an deux mille dix-huit, le **six décembre**, le Conseil Municipal, dûment **convoqué le vingt-neuf novembre deux mille dix-huit**, s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Jean-Yves BOIRE, Maire.

Etaient présents : Jean-Yves BOIRE, Christian MATRAS, Fabienne STALARS, Christine VALADE, Bernard PLACE, Patrick DUCROS, Christian LAREURE, Chantal SAVARINO, André ALEX, Marcel DUMAS, Sylvie RENARD, Patricia PERRET (arrive à 20h25) et Julia WILMET.

Absents avec excuse : Samuel CATELAND donne pouvoir à Marcel DUMAS

Maryline PHILIPPE-HENRIQUES donne pouvoir à Patricia PERRET (à partir de 20h25)

Antoine DUPIN donne pouvoir à Christine VALADE

Absents sans excuse (= sans pouvoir) : Yvette HILMEYER-JOBERT-POLETTE

Jérôme RACINE

Secrétaire élue pour la durée de la séance : Fabienne STALARS

OBJET : 2018-067 : demande de subvention auprès du Département de la Loire au titre de l'enveloppe de solidarité 2019

Monsieur le Maire explique que le Conseil Municipal est appelé à approuver une demande de subvention auprès du Département de la Loire au titre de l'enveloppe de solidarité 2019.

En effet, pour information, le montant maximum qui peut être alloué dans le cadre de cette enveloppe est de 7 000 euros, uniquement pour des projets de travaux (les achats de matériels divers ne sont plus éligibles).

La commune souhaite obtenir la totalité de cette somme suite à plusieurs investissements éligibles à cette enveloppe à hauteur de 30 %, selon le

NOMBRE DE MEMBRES	
CONSEILLERS EN EXERCICE	18
PRESENTS	13
VOTANTS	16
DATE DE CONVOCAION	
29 novembre 2018	
DATE D'AFFICHAGE	
20 DEC. 2018	
Codification : 7.5	
Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-préfecture de Roanne le	
20 DEC. 2018	
et publication du	
20 DEC. 2018	
Le Maire, Jean-Yves BOIRE	



Copie certifiée exécutoire - Ministère de l'Intérieur

42-214201709-20181206-2018-067-DE

Copie certifiée exécutoire

Exception par le préfet : 20/12/2018

Affichage : 20/12/2018

financement suivant :

INVESTISSEMENT	COUT HT	COUT TTC	PRISE EN CHARGE ENVELOPPE DE SOLIDARITE (30 % du montant HT)
Façades meublée touristique et fenêtres Bodega de la Source	5 012,82 €	6 015,38 €	1 503,85 €
Réfection volets mairie	16 943 €	20 331,60 €	5 082,90 €
Stores occultants salle ERA	4 483 €	5 379,60 €	1 344,90 €
Sols école publique	2 515,80 + 730,80 + 1 728,16 = 4 974,76 €	3 018,96 + 876,96 + 2 073,79 = 5 969,71 €	1 492,43 €
Sols douches 4 vestiaires salle des sports	3 206 €	3 847,20 €	961,80 €
TOTAL	34 619,58 €	41 543,49 €	10 385,88 €

Où cet exposé, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **De solliciter** le Département de la Loire pour obtenir la totalité de l'enveloppe de solidarité pour l'année 2019.
- **D'autoriser** le Maire ou son représentant à signer tous documents et actes afférents.
- **D'affecter** la recette correspondante au compte 1323 de la section d'investissement du budget général.

Ainsi fait et délibéré,
Ont signé au registre tous les membres présents,
Copie certifiée conforme,

A PERREUX, le 12 décembre 2018

Le Maire,

Jean-Yves BOIRE

